

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3017

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre-Simon Ballanche - Démolition des immeubles propriétés de la Communauté urbaine de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacques), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3017**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre-Simon Ballanche - Démolition des immeubles propriétés de la Communauté urbaine de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier Moncey, situé dans le 3° arrondissement de Lyon, fait l'objet depuis plus de 20 ans d'une intervention publique soutenue :

- au travers de procédures incitatives et de dispositifs opérationnels en matière d'habitat (opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) successives et plan de lutte contre l'habitat indigne, etc.), de développement économique, via une opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée (FISAC depuis 2002),

- par la réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Centre Liberté Péri (1990-1998) avec la construction du bâtiment "Le CLIP" (bureaux, commerces, logements dont logements étudiants), la création de la place Pierre-Simon Ballanche et l'aménagement des rues de Turenne, Moncey et de la place Gabriel Péri,

- par des actions d'aménagement d'espaces publics avec le réaménagement de la place Gabriel Péri en 2004, la création de la place Bahadourian en 2002 et la réalisation de 60 places de stationnement au droit de la direction départementale des territoires (DDT),

- par des actions de requalification de voirie avec les rues Marignan, de l'Epée, Moncey en 2002-2003, Paul Bert en 2004, Gutenberg en 2006, Villeroy en 2008-2009 et Saint Jacques en 2008,

- par la réalisation d'équipements publics, en particulier avec la création du centre social Bonnefoy en 2006, la construction du commissariat en 2008, et la réalisation de travaux d'embellissement et de mise aux normes du Palais de la mutualité.

Le quartier Moncey est inscrit en zone urbaine sensible (ZUS) et en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS catégorie 1) au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville. En effet, malgré la réalisation d'actions publiques en continu, ce quartier concentre encore de nombreuses difficultés sociales, urbaines et économiques. Il fait, aujourd'hui, l'objet d'un projet partagé qui s'appuie sur une ambition forte : valoriser son positionnement en affirmant son identité historique et sociale.

La place Pierre-Simon Ballanche est située à l'arrière de l'immeuble "Le CLIP". Elle constitue un espace résiduel lié à l'abandon en 1998 de la percée Moncey.

Dans un objectif de requalification globale incluant la proposition de démolition des bâtiments appartenant à la Communauté urbaine de Lyon depuis 2000, situé 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey (emplacement réservé au PLU au bénéfice de la Communauté urbaine pour la réalisation d'une voirie), la Communauté urbaine a lancé en 2006, une première étude pour alimenter la réflexion sur le devenir possible de cet espace.

La proposition validée en comité de pilotage du projet directeur "Moncey-Voltaire-Guillotière" de novembre 2009 consiste en la fermeture d'un des 2 passages traversants sous le CLIP et en la démolition des bâtiments appartenant à la Communauté urbaine.

En 2010-2011, afin de répondre aux dysfonctionnements constatés sur cet espace public, un certain nombre d'actions ont été réalisées : suppression du marché sauvage, fermeture par grilles du passage Turenne sous le CLIP, installation de jardinières sur la place Pierre-Simon Ballanche.

L'élaboration d'un programme précis s'avère nécessaire pour définir la vocation, le statut et le devenir de cet espace public et engager les études de maîtrise d'œuvre. Le prestataire Plan B architectes-urbanistes a été missionné en juin 2011 pour la réalisation de ce programme.

Le démarrage de la démolition des immeubles appartenant à la Communauté urbaine est programmé pour le 1er semestre 2013 pour une durée totale de chantier estimée à 10 mois.

Le coût total de la démolition, y compris les études, est estimé à 1,970 M€ TTC. Le financement de cette opération est pris en charge dans sa totalité par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la démolition des immeubles propriétés de la Communauté urbaine de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey dans le cadre de la requalification de la place Pierre-Simon Ballanche à Lyon 3° pour un coût global estimé à 1,970 M€ TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, sur l'opération n° 0P17O2717 pour un montant total de 1,970 M € en dépenses, répartis comme suit :

- au budget principal pour un montant de 1 960 000 € TTC, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 150 000 € en 2012,
- . 1 000 000 € en 2013,
- . 810 000 € en 2014,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 10 000 € HT à prévoir sur 2012.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2012, 2013 et 2014 - compte 2313 - fonction 824,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.